



## MEMOIRE 4A

### RECOMMANDATIONS

Faites des copies de vos travaux. Vous avez également la possibilité de sauvegarder vos fichiers sur votre répertoire ENT (Moodle).

### DEPOT DE SUJETS

Le formulaire de dépôt du sujet de mémoire est envoyé au format PDF par le service de la scolarité du diplôme et devra être déposé au bureau 405 avant les vacances de la Toussaint.

Le candidat doit au préalable obtenir l'accord d'un enseignant de l'université qui accepte de diriger le mémoire. Si celui-ci n'est pas un enseignant de l'université, l'accord du Directeur des études est de plus nécessaire.

### SOUTENANCE

La date ainsi que les modalités de la soutenance sont fixées en accord avec le directeur de mémoire avant le 10 juin.

Un exemplaire doit être remis **directement** à chacun des membres du jury.

Le jury de soutenance doit comprendre deux membres dont un universitaire.

Si le directeur du mémoire est un universitaire, le choix du 2e membre du jury se fait par entente entre le directeur du mémoire et l'étudiant. Dans le cas contraire, son choix est soumis à l'avis de la Direction des Etudes de l'IEP.

La note sera communiquée, par le directeur de mémoire à l'administration.

### DIFFUSION DU MEMOIRE

**Un exemplaire papier ou une version électronique doit être remis à la bibliothèque.**

Pour la version électronique, vous pouvez l'envoyer directement **en fichier Word** à la bibliothèque [scd-bib.iep@unistra.fr](mailto:scd-bib.iep@unistra.fr) ou y passer avec votre clef USB.

Le jury de soutenance autorisera (ou non) la mise en ligne du mémoire.

A la version électronique devra être joint le contrat d'autorisation de diffusion en ligne dûment rempli en deux exemplaires. Les étudiants devront avoir lu le guide du droit d'auteur.

## CONSEILS PRATIQUES POUR LA REDACTION DES MEMOIRES DE 4A

Un modèle type de page de garde du mémoire (en format word) se trouve sur le site internet de l'IEP, dans la rubrique « Etudier à l'IEP / Le diplôme / 4<sup>ème</sup> année / Mémoire »

### Texte à inclure obligatoirement au début du mémoire :

Les étudiants doivent indiquer, sur une page spécifique placée en tête du mémoire (juste après la page de garde), la mention suivante : " L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur[e] ".

### Quelques règles de mise en forme à observer :

Un mémoire est un travail personnel. Vous devez impérativement faire œuvre de création, rédiger et citer vos sources selon les critères qui vont suivre.

Le texte du mémoire doit être tapé en interligne 1,5, en caractère 11 ou 12 pour le corps du texte (9 pour les notes de bas de page), avec une marge suffisante pour permettre la lecture du mémoire relié (de l'ordre de 3 cm à droite et à gauche, idem pour le haut et le bas, ce qui revient à considérer que le texte d'une page aura à peu près 23,4 cm de long et 15 cm de large).

Les citations doivent être tapées sur le même modèle mais mises entre guillemets typographiques (sur le modèle " ... "). Les passages supprimés (pour ne pas alourdir le texte) doivent être indiqués par des crochets [...]. En cas de traduction, il convient de faire figurer en note de bas de page la version originale de la citation.

Un index thématique et/ou onomastique peut sensiblement améliorer la lecture ultérieure de votre travail lorsqu'il sera déposé en bibliothèque...

Le mémoire doit comporter un sommaire indicatif situé au début du mémoire et une table des matières plus complète en fin de volume. L'un et l'autre doivent reprendre, avec rigueur, les indications de la pagination définitive et l'ensemble des subdivisions du mémoire (pour la table finale des matières ; le sommaire peut ne retenir que les subdivisions principales : Chapitres et Sections).

Les **annexes** doivent également être paginées et être citées de manière détaillée dans la table des matières.

**Pagination** : bas de page centré, pagination continue pour les annexes.

Il est préférable de faire relier votre mémoire et d'éviter les spirales.

La 4<sup>ème</sup> de couverture doit comprendre un résumé français et anglais du mémoire (pas plus de 10 lignes) ainsi que les principaux mots clés.

## Quelques informations sur les notes de bas de pages et la bibliographie

Pour les notes de bas de page et la bibliographie, si vous utilisez un logiciel de bibliographie automatisé : ZOTERO, MENDELEY, ENDNOTE..., vous trouverez sur le site internet de l'IEP, dans la rubrique « Etudier à l'IEP / Le diplôme / 4<sup>ème</sup> année / Mémoire » une liste non exhaustive de styles recommandés par discipline, toutefois, il vous faudra valider le style avec votre directeur de mémoire.

### À propos des notes de bas de page :

L'établissement rigoureux de notes de bas de page (fonction " Insertion Note " de votre traitement de texte préféré) est une condition majeure de recevabilité de votre démonstration scientifique. Quelques règles simples peuvent vous aider à construire un système de référence :

Comment citer un livre, une contribution à un ouvrage collectif ou un article publié dans une revue scientifique ?

Pour un **livre** : Prénom, nom, titre complet, lieu d'édition, nom de l'éditeur, année d'édition (éventuellement entre parenthèses l'année de l'édition originale), la ou les pages auxquelles vous vous référez. Prenons un exemple :

Exemple 1 : Alan S., Milward, The European Rescue of the Nation-State, Londres, Routledge, 1999 (1<sup>ère</sup> édition 1992), p. 63.

Si vous êtes conduit à citer cette même page dans la note suivante, vous indiquerez : Ibid.

Si vous êtes conduit à citer une autre page du même livre dans la note suivante, vous indiquerez : Idem., p. 87.

Enfin, si vous citez une ou plusieurs autres fois cet ouvrage dans la suite du mémoire, vous procéderez ainsi : Alan S. Milward, *The European Rescue...*, op. cit., p. 232.

Pour citer une **contribution à un ouvrage collectif** en note de bas de page, vous procéderez selon la règle proche :

Exemple 2 : Virginie, Guiraudon, " Weak Weapons of the Weak ? Transnational Mobilization around Migration in the European Union ", in Doug, Imig & Sidney, Tarrow, dir., *Contentious Europeans. Protest and Politics in an Emerging Polity*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2001, p. 163.

Pour citer un **article publié dans une revue scientifique**, vous procéderez selon cet exemple :

Exemple 3 : Robert, Kovar & Denys, Simon, " La citoyenneté européenne ", *Cahiers de droit européen*, 29 (3-4), 1993, p. 313.

Si vous êtes conduit à citer une ou plusieurs fois ce même article ultérieurement, vous procéderez ainsi : Robert, Kovar & Denys, Simon, " La citoyenneté... ", art. cité, p. 310. Enfin, quelque soit le type de document, si vous êtes conduit à citer une série de page vous procéderez ainsi : pp.123-132.

Pour la citation de vos sources, il faut là encore être très rigoureux en indiquant notamment la date du document et son origine. Pour un entretien, il convient aussi de mentionner la date et le lieu de ce dernier. Pour une source trouvée sur Internet, il convient de mentionner la date de sa consultation ainsi que son adresse précise.

### À propos de la bibliographie.

Cette dernière se situe en fin de volume et comporte deux entrées principales : **Sources** et **Bibliographie**.

1. La partie **Sources** vise à recenser l'ensemble des sources primaires de votre mémoire : archives, sources imprimées, entretiens, documentation grise (rapports, études non publiées...), documents disponibles sur Internet, presse consultée, sources juridiques, données statistiques...

Elle doit être classée en fonction du type et de l'origine des sources (à titre d'exemple, pour ceux qui rédigent un mémoire à dominante historique : on distinguera ici les archives publiques des archives privées, les archives nationales des archives départementales, etc...). N'hésitez pas à demander conseil à votre directeur de mémoire...

2. La partie **Bibliographie** a vocation à recenser l'ensemble des ouvrages, des contributions à des ouvrages collectifs ou encore des articles que vous avez consultés dans le cadre de votre recherche et de la rédaction de votre mémoire. Vous devez y faire figurer non seulement les ouvrages ou articles cités dans vos notes de bas de page mais aussi tous ceux que vous avez consultés et qui vous ont été utiles (notamment les instruments de travail du type des Dictionnaires biographiques ou Recueil de documents...).

Vous pouvez proposer soit une bibliographie raisonnée (dans ce cas les documents sont classés en fonction des thèmes principaux qui structurent votre raisonnement et votre démonstration scientifique), soit (ce sera souvent le choix le plus simple) une bibliographie classée par grandes catégories de documents : 1°) Les ouvrages ; 2°) Les contributions publiées dans des ouvrages collectifs ; 3°) les articles. Sous chaque rubrique, les entrées sont classées par ordre alphabétique. Là encore, vous pouvez en discuter avec votre directeur de mémoire si vous estimez que ce modèle général mérite d'être adapté à votre situation singulière.

Dans tous les cas, il convient toutefois de suivre les règles suivantes pour présenter votre bibliographie :

Pour un **livre**, la présentation se fera de la manière suivante : Nom, prénom, titre complet de l'ouvrage (en italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur (ou des éditeurs), année d'édition, nombre de pages.

Exemple 1 : Drake, Helen, Jacques Delors en Europe. Histoire et sociologie d'un leadership improbable, Strasbourg, P.U.S., 2002, 253 p.

Pour un livre collectif, la présentation se fera de la même manière. On fera simplement suivre le nom et le prénom du (ou des) directeurs de l'ouvrage par la mention " dir. " sur le modèle suivant :

Exemple 2 : Halpérin, Jean-Louis, dir., Avocats et notaires en Europe. Les professions judiciaires et juridiques dans l'histoire contemporaine, Paris, L.G.D.J., 1996, 318 p.

Pour mentionner une **contribution à un ouvrage collectif**, on procédera suivant le modèle de cet exemple :

Exemple 3 : Costa, Olivier, " Les représentants des entités infra-étatiques auprès de l'Union. Processus de professionnalisation diversifiés et intérêts communs ", in Georgakakis, Didier, dir., Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne, Strasbourg, P.U.S., 2002, p. 147-168.

Pour un **article issu d'une revue ou d'un périodique**, on procédera suivant l'exemple suivant :

Exemple 4 : Lachapelle, Guy, " Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de participer à la guerre en Irak ? ", Revue française de science politique, 53 (6), décembre 2003, p. 911-927.

Une formation ZOTERO et un atelier d'aide à la recherche documentaire sont proposés par la bibliothèque de l'IEP

*(Dernière mise à jour : mai 2017)*